



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

DELIBERATION N°7

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-trois, le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 novembre 2023

Membres présents :

F. GONZALEZ – MJ ROQUES – G. LASSABE – M. EVENE-MATEO – J.DOS SANTOS – L. GUYONNIE – P. ACEDO – S. DARRIGUES – JM GUTIERREZ – JP CAZAUX – C. DUPIN – JP ALPHA – X. BAYLAC – C. DUFOUR – E. DEITIEUX - A. DARTIGUES - A. VALETTE, – D. LAVIGNE – MA THEBAUD – J. RANCE – F. BILLARD, H. ETCHENIQUE, M. BECRET, C. MARTIN.

Membres représentés par pouvoir :

C.DOS SANTOS donne pouvoir à Madame Monia EVENE-MATEO
S PUYO donne pouvoir à Mme Alexandra VALETTE
J WEBER donne pouvoir à Monsieur José DOS SANTOS
X BAYLAC donne pouvoir à Monsieur Francis GONZALEZ
B GERY donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR

Secrétaire de séance : JP CAZAUX

**Objet :
Tableau des
emplois**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- De la radiation des cadres pour invalidité d'un agent du service « Enfance/jeunesse » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'ATSEM à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des ATSEM.
- Du départ en retraite de deux agents (direction des services techniques et service « Entretien des bâtiments et restauration scolaire »),
- De la titularisation dans son nouveau grade d'un agent du service « Communication/numérique » (fin de la période de détachement pour stage),
- Du départ en disponibilité de longue durée pour convenances personnelles d'un agent du service « voirie »,

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

► **A compter du 1^{er} décembre 2023 :**

Service	Emplois créés
Enfance /jeunesse	1 cadre d'emplois des ATSEM à temps complet
TOTAL	1

Service	Emplois supprimés
Direction des services techniques	1 ingénieur principal à temps complet
Voirie	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Communication/ numérique	1 rédacteur à temps complet
TOTAL	4

Considérant que la suppression d'emploi est une décision ne pouvant être prise qu'après avis du Comité Social Territorial,
 Considérant l'avis rendu par le Comité Social Territorial en date du 20 octobre 2023,

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu l'exposé,
 Après en avoir délibéré,**

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe ;
- Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

**Certifié
 exécutoire
 compte tenu du
 dépôt à la Sous
 Préfecture de
 Bayonne
 le
 et de la
 publication
 le**

**Pour extrait certifié conforme
 Boucau, le 16 novembre 2023
 Le Maire**

